

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : SASN1003127V

Sont annoncées ou envisagées les vacances d'emplois de direction dans les établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière en vue d'être pourvues en application du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction.

Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier de Bourg-en-Bresse (Ain), un emploi « chargé(e) des affaires financières » ;
- centre hospitalier de Millau (Aveyron), un emploi « chargé(e) des services économiques et des travaux » ;
- centre hospitalier régional de Dijon (Côte-d'Or), un emploi « secrétaire général(e) » ;
- centre hospitalier d'Auch (Gers), un emploi « chargé(e) de l'organisation, de la communication et des services techniques, économiques et logistiques » ;
- centre hospitalier régional de Tours (Indre-et-Loire), deux emplois :
 - 1. « directeur(rice) adjoint(e) au responsable du pôle finances, facturation, système d'information, chargé(e) du système d'information » ;
 - 2. « directeur(rice) adjoint(e), chargé(e) du centre hospitalier de Luynes, établissement en direction partagée avec le centre hospitalier régional de Tours » ;
- centre hospitalier de la Haute-Marne à Saint-Dizier (Haute-Marne), un emploi « directeur(rice) adjoint(e), chargé(e) des affaires générales et de la communication et directeur(rice) délégué(e) aux pôles médicaux du sud de la Haute-Marne (centres hospitaliers de Chaumont et de Langres) » ;
- centre hospitalier régional de Nancy (Meurthe-et-Moselle), un emploi « chargé(e) du système d'information » ;
- centre hospitalier de Nevers (Nièvre), un emploi « chargé(e) des affaires générales, de la qualité, des relations avec les usagers et de la communication ».

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emploi d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire, doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), un exemplaire par la voie hiérarchique et, l'autre, directement au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, Département de gestion des personnels de direction, « Le Ponant B », 21 rue Leblanc, 75737 Paris cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leur dernière fiche d'évaluation aux chefs des établissements où ils sont candidats.